



Commune de Thiézac

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

1. Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2016 du budget principal de la commune qui retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis en 2016.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2016.

2. La section de fonctionnement

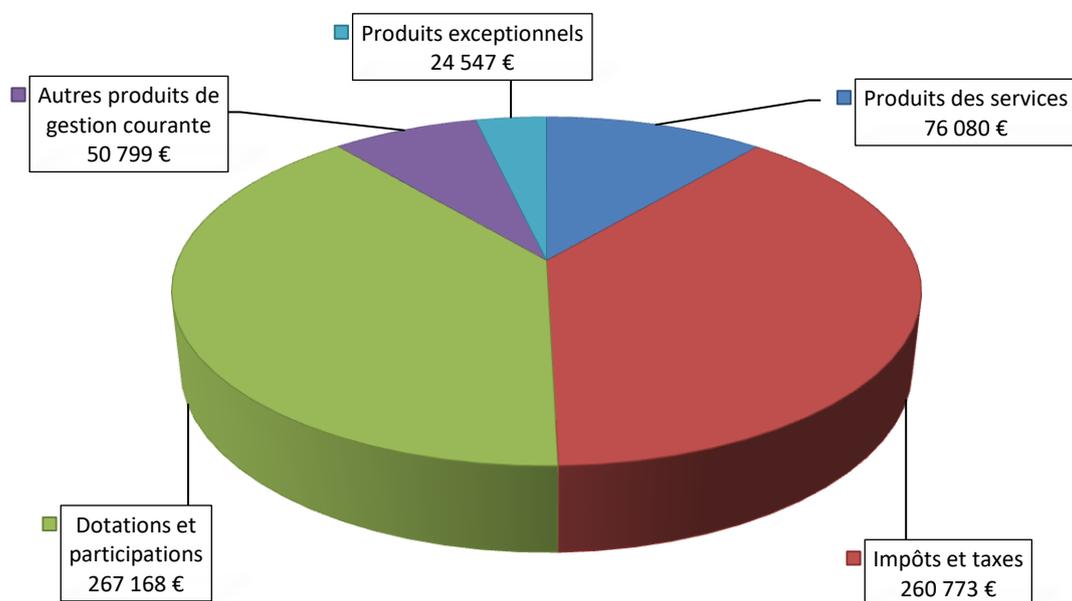
L'année 2016 a généré un excédent de fonctionnement de 38 849,77 € cumulé à l'excédent reporté de 62 459,24 € soit 101 309,01 €.

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

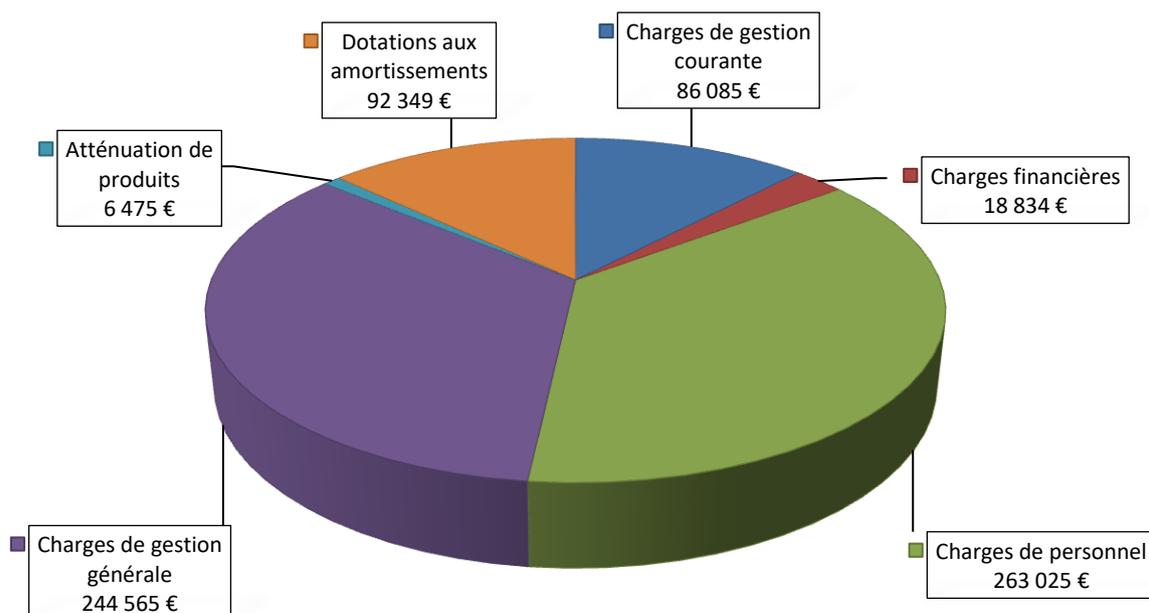
- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, cimetière...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. Les recettes de fonctionnement ont représentées 750 182,56 € en 2016.

Recettes de fonctionnement par chapitre



- **Les dépenses de fonctionnement** comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 711 332,79 € en 2016.

Dépenses de fonctionnement par chapitre



b) La fiscalité

Les produits de la fiscalité locale sont les suivants en 2016 :

- Concernant la fiscalité ménage (taxe d'habitation, foncier bâti et non-bâti) : 236 392 €
- Concernant la fiscalité professionnelle (reversement par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès) : 2 301 €

c) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 232 734 € :

- Dotation forfaitaire : 185 838 €
- Dotation de solidarité rurale : 32 917 €
- Dotation nationale de péréquation : 11 084 €
- Dotation aux élus locaux : 2 895 €

soit une baisse de 3,57 % par rapport à l'année précédente.

3. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues (Région, Département...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les principales dépenses réalisées en 2016

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Résultat reporté de 2015	33 534,50 €	FCTVA	35 606,00 €
Remboursement d'emprunts	68 466,72 €	Taxe d'aménagement	2 589,90 €
Eclairage public	9 428,39 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	18 784,50 €
Achat d'un tracteur agricole	87 600,00 €	Cautions logements	920,00 €
Outillage	1 348,97 €		
Matériel informatique	539,95 €		
Travaux sur bâtiments communaux	8 995,68 €		
Accessibilité et PAVEP	20 774,81 €	Subventions	3 830,00 €
Construction d'une cantine scolaire	4 372,70 €	Subventions	64 755,00 €
Mise aux normes station service		Subventions	22 799,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections et opérations patrimoniales)	68 626,71 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	92 348,77 €
TOTAL général	303 688,43 €	TOTAL général	241 633,17 €

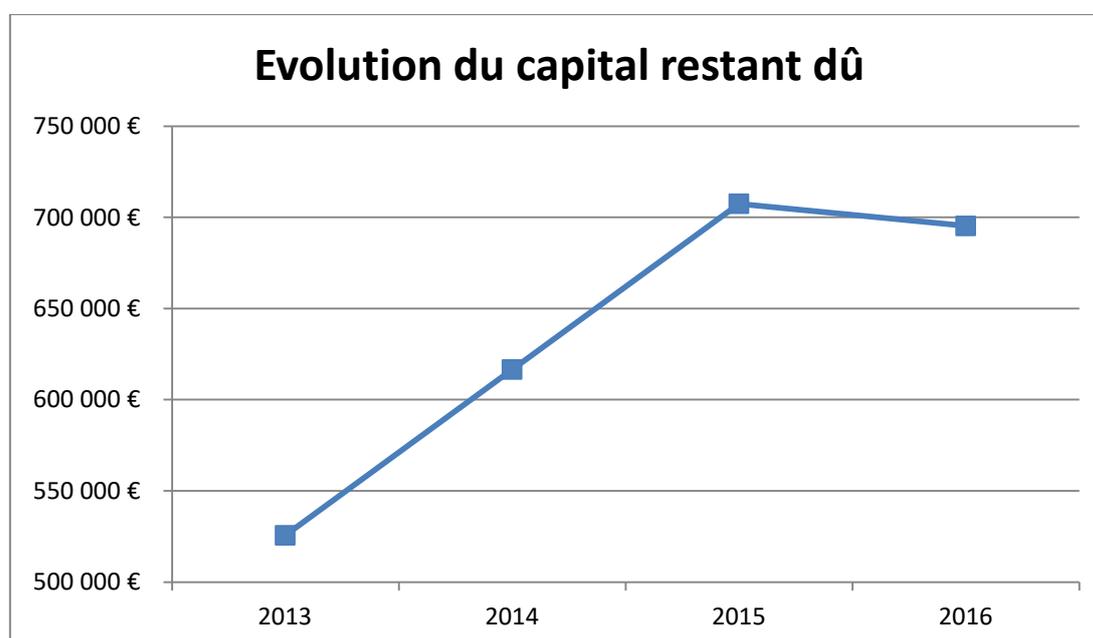
c) Les subventions d'investissement perçues :

- De l'Etat :
 - Accessibilité et PAVEP – Amendes de police : 3 830 €
 - Construction d'une cantine scolaire - DETR : 28 021 €
- Du département :
 - Construction d'une cantine scolaire : 33 734 €
- Réserve parlementaire :
 - Construction d'une cantine scolaire : 3 000 €

4. Etat de la dette

a) Etat de la dette

Le capital restant du au 31 décembre 2016 s'élève à 695 311,40 €



5. Annexe

Les comptes administratifs de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents.

Fait à Thiézac, le 18/04/2017.
Le Maire, Jean-Pierre FEL.